

Paris, le 4 juillet 2019

Publication du Rapport annuel 2018 de

l'Observatoire de l'épargne réglementée :

En 2018, la collecte nette des livrets réglementés atteint 15 milliards d'euros.

L'encours total d'épargne réglementée représente 15 % du patrimoine financier des ménages.

L'Observatoire de l'épargne réglementée, présidé par le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, publie son dixième rapport annuel.

Fin 2018, l'épargne réglementée des ménages atteint 751 milliards d'euros, soit une progression de +2,5 % sur un an. Elle représente 15 % de leur patrimoine financier qui totalise 5002 milliards d'euros. Cette évolution est principalement imputable aux livrets A (+ 11 milliards d'euros) et au livret de développement durable et solidaire LDDS (+ 3 milliards d'euros). Le nombre de livrets A se stabilise à 55 millions en 2018, le taux de détention des personnes physiques s'établit à 82 % pour la deuxième année consécutive.

Le livret d'épargne populaire, qui présente une rémunération avantageuse (1,25 % net d'impôts) fait l'objet d'une promotion plus soutenue des banques dans un contexte de baisse persistante du nombre de comptes (stock de 8,5 millions fin 2018 pour un encours de 43 milliards). En effet, les autorités publiques ont demandé aux banques, en 2018, d'accentuer sa promotion, de manière à ce que toutes les personnes éligibles soient effectivement encouragées à souscrire à ce produit. Les premières actions menées ont suscité une reprise des ouvertures de LEP avec un niveau d'encours au premier trimestre 2019 supérieur à celui des trois dernières années. Les pouvoirs publics sont décidés à amplifier leurs efforts pour améliorer l'information des populations éligibles sur leurs droits à ouverture compte tenu de leur revenu fiscal.

La collecte dynamique des livrets réglementés (+ 15 mds) favorise le financement du logement social, de la politique de la ville et des PME :

- Les signatures de nouveaux crédits accordées par le fonds d'épargne, bien qu'en baisse, restent à un niveau élevé (12,8 mds dont 2,1 mds de prêts « verts »);
- Le crédit aux PME, financé sur les fonds conservés par les banques, continue de progresser à un rythme soutenu (+93 mds en 2018).

Enfin, le rapport présente diverses analyses thématiques sur les mesures de la loi Pacte en faveur de l'épargne, un état des lieux de l'épargne salariale en France et une comparaison internationale de l'épargne financière. Cette dernière analyse (annexe n°3) souligne le niveau élevé et stable du taux d'épargne français comparativement aux autres grands pays européens, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Le rapport annuel de l'Observatoire de l'épargne réglementée est disponible en version électronique sur le site de la Banque de France : https://publications.banque-france.fr/rapport-de-lobservatoire-de-lepargne-reglementee-2018

**

L'Observatoire de l'épargne réglementée, créé par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et présidé par le gouverneur de la Banque de France, comprend six membres de droit et six personnes qualifiées en raison de leurs compétences en matière bancaire et financière, en matière de logement social et en matière de financement des PME.

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous ff 💆 in 🕞